

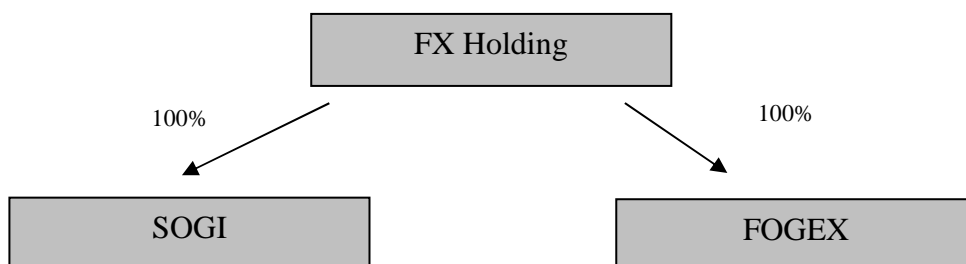
Rapport de transparence du cabinet FOGEX

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2019

1. Présentation du cabinet FOGEX

1.1. L'organigramme du cabinet

La dénomination du cabinet FOGEX recouvre plusieurs entités juridiques.



L'organigramme appelle les commentaires suivants :

- FOGEX porte les activités d'Audit, d'Expertise et de Conseil depuis ses bureaux de Charolles, Saint Marcel et de Mâcon. Ces activités sont régies par des dispositions professionnelles règlementaires. Aussi FOGEX SAS est inscrite à la Compagnie des Commissaires aux Comptes et à l'Ordre des Experts Comptables.
- SOGI réalise des prestations de services pour le groupe.
- FX Holding a une vocation de holding financière.

1.2. Les entités du cabinet

Dénomination	Forme juridique	Capital social	Adresse et coordonnées internet	RCS	Métiers principaux
FOGEX	SAS	283 800 €	Espace d'activités de Sennecé 644 rue des Grandes Teppes 71000 MACON cedex http://www.fogex-andrelegroupe.com/fr	Mâcon 321 175 747	Audit & Commissariat aux Comptes Expertise & Conseil
SOGI	SARL	7 623 €	Espace d'activités de Sennecé 644 rue des Grandes Teppes 71000 MACON cedex	Mâcon 324 904 804	Prestataire de services
FX Holding	SAS	2 002 500 €	Espace d'activités de Sennecé 644 rue des Grandes Teppes 71000 MACON cedex	Mâcon 515 134 583	Holding

1.3. Les activités

Le cabinet FOGEX est organisé autour de trois métiers principaux et complémentaires :

- Audit et commissariat aux comptes,
- Expertise comptable,
- Conseil.

1.3.1. L'Audit et le Commissariat aux Comptes

Les missions d'audit et de commissariat aux comptes sont des missions d'opinion. Un avis est émis sur l'information financière produite et diffusée par les entreprises. Ces missions sont un facteur de sécurité et de fiabilité des informations financières.

L'Audit légal

Le cabinet FOGEX au travers de ces entités exerce un métier réglementé organisé au sein de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes sous l'autorité et le contrôle du Haut Conseil du Commissariat aux Comptes (H3C).

Outre la mission légale de certification des comptes, le cabinet FOGEX intervient sur diverses autres missions légales liées à la vie des sociétés ou dans le cadre de diligences directement liées à la mission d'audit légal.

- ✓ Revue du contrôle interne sur les processus comptables et financiers,
- ✓ Augmentation et réduction de capital, apports,
- ✓ Fusion et scission de sociétés,
- ✓ Transformation,
- ✓ Octroi d'avantages particuliers aux actionnaires,
- ✓etc.

L'Audit contractuel

Le cabinet FOGEX réalise aussi des missions d'audit contractuel généralement dans le cadre de rapprochements, d'acquisitions et de restructurations d'entreprises ou dans le cadre de revues du contrôle interne et/ou de diagnostics.

1.3.2. L'Expertise Comptable et le Conseil

Dans le cadre de ses activités d'expertise comptable et de conseil, le cabinet FOGEX conduit différentes missions, notamment :

- Comptabilité
 - ✓ Etablissement de comptes annuels, de situations intermédiaires, de reporting,
 - ✓ Tenue ou surveillance de comptabilités,
 - ✓ Etablissement de comptes consolidés en normes françaises ou en normes IFRS.
- Gestion des ressources humaines
 - ✓ Etablissement de contrats de travail, gestion administrative des relations de travail,
 - ✓ Gestion de la paie et des déclarations sociales.
- Finance et gestion
 - ✓ Mise en place de comptabilités analytiques,
 - ✓ Etablissement de documents prévisionnels et de suivis budgétaires,
 - ✓ Gestion de trésorerie et recherche de financements,
 - ✓ Evaluation d'entreprises,
 - ✓ Gestion patrimoniale.
- Fiscal
 - ✓ Conseil en fiscalité et établissement de déclarations fiscales.

Le portefeuille clients est principalement constitué d'une clientèle régionale (Bourgogne, Rhône-Alpes) dont une quote part exerce une activité agricole et/ou viticole.

1.4. La gouvernance d'entreprise

La gouvernance est organisée collégalement autour du président (mandat sans limitation de durée) et de la direction composée d'un directeur général (mandat sans limitation de durée).

Le président fixe la stratégie du cabinet et ses objectifs, supervise son contrôle interne et suit la gestion notamment financière. Le directeur général gère les activités opérationnelles, coordonne les travaux entre responsables métier et entre responsables de portefeuille clients. Il gère aussi les dispositifs de contrôle interne et

la qualité. Il veille à la conformité des travaux au regard des exigences réglementaires et professionnelles.

Le directeur général et tous les associés signataires peuvent se réunir sous forme de comité de direction afin de mener au quotidien la gestion du cabinet, d'informer les participants et de prendre toutes décisions utiles. Plus particulièrement, les missions des associés sont :

- Sous un angle qualité
 - Valider les procédures internes,
 - Confirmer les bonnes pratiques de travail,
 - Valider et suivre les procédures en cours (alerte, report d'assemblée, révélation, ...)
- Sous un angle gestion
 - Coordonner les services clients entre les différents métiers,
 - Traiter tous les points liés à la gestion du cabinet (organisation, finance, ...),
 - Traiter tous les points liés à la gestion des collaborateurs (recrutement, rémunération, formation, ...),
 - Gérer les éventuels arbitrages dans les travaux (planning),
 - Revoir l'avancement des dossiers critiques ou toutes situations critiques sur les dossiers (réclamations clients).
- Sous un angle technique
 - Faire des états de l'évolution de la législation et des normes applicables,
 - Définir, adapter les programmes de formation interne.

1.5. Le chiffre d'affaires et la clientèle

Les honoraires du cabinet FOGEX se répartissent comme suit :

<i>En %</i>	2019/18	2018/17
Audit & Commissariat aux Comptes	5 %	4 %
Expertise & Conseil	95 %	96 %

Ces honoraires sont réalisés avec une clientèle à la fois régionale (Bourgogne et Rhône Alpes) et métropolitaine.

Au cours de l'exercice écoulé, le cabinet FOGEX a exercé des missions d'audit légal pour:

- ▶ Les sociétés suivantes faisant offre au public de titres financiers:

Néant

- ▶ Les établissements de crédit suivant :

*Caisse de Crédit Municipal de Nîmes
Caisse de Crédit Municipal de Roubaix*

- ▶ Autres Entités d'Intérêt Public :

Néant

1.6. Contrôle de FX HOLDING

Afin de mieux répondre aux évolutions des métiers et de satisfaire au mieux sa clientèle notamment par l'usage d'outils performants, le cabinet FOGEX s'est rapproché sous des angles capitalistiques et opérationnels de André Le Groupe.

2. Les procédures qualité du cabinet FOGEX

Le cabinet FOGEX a pris la mesure de l'exigence de qualité pour l'ensemble de ses activités et notamment celle d'audit et de commissariat aux comptes.

2.1. Les procédures qualités

Le cabinet FOGEX dispose d'un recueil de procédures d'audit. Ces procédures sont actualisées et sont callées sur les normes professionnelles applicables au commissariat aux comptes comptables et à l'expertise comptable.

Ce recueil de procédures s'impose comme un référentiel contenant des outils liés à la conduite d'une mission d'audit en conformité avec les normes d'exercice professionnel applicables.

Les principales phases couvertes par ces procédures concernent :

- ✓ L'acceptation de la mission,
- ✓ Le maintien et le renouvellement de la mission,
- ✓ L'exercice de la mission en co-commissariat aux comptes,
- ✓ La révision indépendante,
- ✓ La gestion des conflits d'intérêts,
- ✓ Le secret professionnel,
- ✓ La supervision des travaux par le commissaire aux comptes,
- ✓ La délégation de signature,
- ✓ Le contrôle des risques de signature,
- ✓ Les consultations techniques,
- ✓ La formation professionnelle.

De plus le cabinet est adhérent au GIE Kantix qui met à la disposition de ces membres :

- ✓ La documentation professionnelle (Navis),
- ✓ Différents outils professionnels spécialisés (dont Webengage)
- ✓ Des accès à des bases d'études sectorielles (Xerfy) et de données signalétiques et financières sur les entreprises (Diane).
- ✓ Une base documentaire.

2.2. L'indépendance

L'indépendance est une exigence forte du cabinet FOGEX dans la gestion de sa relation avec le client.

Cette indépendance repose sur des critères d'intégrité et d'objectivité et sur l'absence de conflits d'intérêts et d'incompatibilités entre missions audit et non audit. Elle s'apprécie lors de :

- la déclaration d'indépendance souscrite annuellement par chaque associé et chaque collaborateur,
- la procédure d'acceptation d'une nouvelle mission de commissariat aux comptes, laquelle prévoit une recherche des risques associés à l'exercice du nouveau mandat,
- la procédure de maintien de la mission, laquelle se traduit par une revue annuelle des critères ayant conduit à son acceptation initiale.

De plus le cabinet FOGEX a mis en place, dans le cadre des dispositions de l'article L. 822-14 du code de commerce, un système de rotation des signataires titulaires d'un ou plusieurs mandats de sociétés faisant offre au public de titres financiers ainsi que des personnes morales visées à l'article L.612-1 et aux associations visées à l'article L.612-4 dès lors qu'elles font appel à la générosité publique.

2.3. Le contrôle qualité interne

Le contrôle qualité repose sur les éléments suivants :

▪ La supervision active de l'associé signataire

L'associé signataire participe aux différentes phases clé de la mission et contrôle l'exécution finale avant l'émission de son rapport dans le cadre de procédures obligatoires (questionnaire de supervision, questionnaire de fin de mission, questionnaire des événements post clôture).

▪ La révision indépendante

Cette révision est effectuée par un associé indépendant de l'équipe d'audit préalablement à l'émission du rapport. Elle concerne les dossiers de sociétés faisant Offre au Public de Titres Financiers et les Entités d'Intérêts Publics.

La révision indépendante a un triple objectif :

- 1) Vérifier la justification de l'opinion d'audit proposée et notamment sa cohérence avec la stratégie d'audit et les conclusions du dossier,

- 2) Vérifier la pertinence des projets de documents livrables,
- 3) Vérifier la conformité des livrables avec les normes professionnelles et les procédures du cabinet.

▪ **Le Comité des Risques de Signature**

Ce comité se réunit autant de fois que nécessaire. Il est composé au moins de deux des membres associés ou diplômés.

Il a pour mission de :

- ✓ Apprécier les éventuelles situations de conflits d'intérêts,
- ✓ Statuer sur l'acceptation des nouveaux mandats et, éventuellement, sur le renouvellement des mandats arrivant à expiration,
- ✓ Apprécier les risques civils et pénaux liés aux travaux,
- ✓ Vérifier la bonne application des procédures d'audit du cabinet FOGEX,
- ✓ Apprécier la situation du cabinet FOGEX par rapport aux instances de contrôle et de tutelle,
- ✓ Examen des dossiers pouvant présenter des expositions aux risques de blanchiment et de financement du terrorisme.

▪ **La veille technique**

Elle est assurée par les associés, lesquels sont chargé de diffuser régulièrement au sein du cabinet les informations nécessaires sur l'évolution de la réglementation (via l'intranet et via des formations à l'actualité techniques).

2.4. Le contrôle qualité exercé par la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes

Le dernier contrôle qualité du H3C –Haut Conseil au Commissaires Compte- (article R.821-26 du Code de commerce) a eu lieu en 2015 et a porté sur l'activité Commissariat aux comptes de Fogex SAS sur les périodes précédentes.

Le dernier contrôle qualité de la de l'Ordre des Experts Comptables a eu lieu en 2015 et a porté sur l'activité Expertise-Comptable de Fogex SAS au cours de la dernière période close.

3. Les ressources humaines chez FOGEX

La réputation du cabinet FOGEX et la qualité de ses prestations reposent essentiellement sur son capital humain. Ainsi, dans le cadre de sa politique de gestion des ressources humaines, le cabinet FOGEX s'attache à développer une éthique professionnelle et des valeurs d'excellence technique. Il recherche également la diversité des origines et des parcours professionnels.

La gestion des ressources humaines est assurée par les associés.

3.1. Les associés

Les associés de FOGEX, au nombre de quatre, sont :

- SAS Cabinet André & Associés, représenté par M. ANDRE Thierry, Expert-comptable et Commissaire aux comptes, lui-même président de FX Holding et de FOGEX SAS et co-gérant de SOGI SARL;
- Mme GUILLEMIN Anne - Expert-comptable et Commissaire aux comptes, Directrice Générale de Fogex SAS ;
- M. MASSA Julien - Expert-comptable, co-gérant de SOGI SARL ;
- M. LECLERCQ Jérôme – Expert-comptable et Commissaire aux comptes.

La rémunération des associés est composée d'une partie fixe et d'une partie variable. La partie fixe est déterminée en fonction des responsabilités exercées, du parcours professionnel, de l'expérience et de l'ancienneté. La partie variable est liée à la performance de l'ensemble du cabinet FOGEX.

Par conséquent, aucune incitation financière ne peut conduire un associé à se mettre en infraction avec les règles d'indépendance applicables.

La rémunération des associées est fixée en assemblée générale ou par le président. Le commissaire aux comptes des entités de FOGEX s'assure du respect de l'ensemble des dispositions arrêtées par les assemblées générales.

3.2. Les collaborateurs

Le cabinet FOGEX (toutes entités confondues) dispose d'un effectif combiné de 61 collaborateurs répartis sur les sites de Charolles et de Mâcon.

<i>Sur 2017/18</i>	Effectif total	Ancienneté moyenne	Expert-comptable / Expert-comptable stagiaire	Cadre / Non cadre	Formation type
Expertise & Conseil	59	10 ans	3 Experts-comptables diplômés	2 dirigeants 10 cadres 47 non cadres	DEC B.T.S. – Comptabilité et gestion
Audit & Commissariat aux Comptes	2	9 ans	2 Commissaires aux comptes diplômés	1 cadre 1 non cadre	Ecole de Commerce ; Master

Comme indiqué ci-dessus, certains personnels sont exclusivement dédiés à l'activité audit et commissariat aux comptes.

3.3. La formation continue

Le cabinet FOGEX veille à ce que ses collaborateurs disposent des compétences appropriées à la bonne exécution des tâches qui leur sont confiées et à ce qu'ils reçoivent et maintiennent un niveau de formation approprié.

3.3.1. La politique du cabinet FOGEX

Le cabinet FOGEX définit les axes de formation en fonction des besoins propres du cabinet, du niveau d'expérience et des souhaits exprimés par les collaborateurs.

Un registre permet de suivre l'historique des formations reçues et les outils développés par la profession permettent de suivre la satisfaction aux exigences réglementaires (120 heures de formation pour les commissaires aux comptes sur 3 ans).

Des entretiens avec les collaborateurs permettent d'apprécier l'adéquation entre les formations reçues et les besoins, et, les dispositions à prendre en vue de l'amélioration effective des compétences.

Le budget global de formation externe pour tous les métiers (Audit et Expertise) pour l'année civile 2019 a représenté plus de 700 heures.

Des réunions d'information sur l'actualité comptable, fiscale, sociale et juridique sont organisées périodiquement au sein du cabinet FOGEX. Par ailleurs, les collaborateurs sont également destinataires de notes d'information sur l'actualité technique et d'autres données d'actualité dès que nécessaire (alertes externes par les éditeurs de documentation professionnelle et notifications intranet).

3.3.2. Le respect des obligations légales en matière de formation professionnelle

Dans le cadre des dispositions des articles L.822-4 et R.822-61 du Code de commerce, le cabinet FOGEX transmet à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes la déclaration relative aux actions de formation suivies par chacun de ses associés.

Fait à Mâcon, le 25 février 2020

Pour FOGEX

Le Président de FOGEX SAS